



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2023/70

**Objet : Voirie : Travaux du pont de Malpel sur la Commune de St Paul Cap de Joux  
Attribution des travaux et plan de financement du projet de réparation**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du projet de réparation du pont de Malpel situé sur la Commune de St Paul Cap de Joux. Les travaux devenant indispensables pour maintenir cet ouvrage en bon état, une demande de devis a été réalisée et celui de l'entreprise Pot's Constructions apparait comme étant le mieux-disant pour un montant de 13.175,00 € HT.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement proposé qu'il convient de soumettre pour approbation :

- CCLPA (80 %) .....	10.540,00 €
- Commune de St Paul Cap de Joux (20 %) .....	2.635,00 €
	13.175,00 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le plan de financement du projet de réparation du pont de Malpel sur la Commune de St Paul Cap de Joux comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Commune de St Paul Cap de Joux à hauteur de 20% du montant HT par participation sur fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de réparation du pont de Malpel situé sur la Commune de St-Paul Cap de Joux, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la Commune de St Paul Cap de Joux à hauteur de 20 % du montant HT par participation sur fonds de concours,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Voirie 2023,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

La Vice-Présidente,  
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,  
Monsieur FAU

